

**Ministry of Education**

Financial Analysis and  
Accountability Branch  
12<sup>th</sup> Floor,  
315 Front Street  
Toronto, Ontario M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Direction de l'analyse et de  
la responsabilité financières  
12<sup>e</sup> étage  
315, rue Front ouest  
Toronto ON M7A 0B8

**2019 : SB17**

**DESTINATAIRES :** Cadres supérieurs de l'administration des affaires

**EXPÉDITEURS :** Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :** **24 septembre 2019**

**OBJET :** **Revue de la durée de vie utile restante**

---

La présente note de service contient les conclusions de la revue du ministère de la durée de vie utile restante (DVUR) des immobilisations corporelles des conseils scolaires, fondée sur les données tirées des états financiers des cinq dernières années. Par la présente, on demande aux conseils scolaires de procéder à une revue de la DVUR de certaines de leurs immobilisations corporelles.

Bien que le ministère ait investi plus de 13 milliards de dollars dans les immobilisations des conseils scolaires au cours des dix dernières années, il a noté que les investissements considérables dans plusieurs de ces immobilisations n'avaient pas fait augmenter leur DVUR. Par conséquent, le ministère demande aux conseils scolaires de réexaminer les renseignements détaillés sur leurs immobilisations afin de s'assurer que la DVUR mise à jour a été déclarée dans les états financiers de 2018-2019.

**Rappel**

La norme 3150.29 du Conseil sur la Comptabilité dans le Secteur Public (CCSP) exige que la DVUR soit réexaminée et révisée de façon régulière. Le Guide des immobilisations corporelles du ministère exige également que les conseils scolaires rajustent la DVUR chaque année en fonction des événements importants et qu'ils renvoient en détail la DVUR tous les cinq ans.

**Revue des données sur la DVUR par le ministère**

Le ministère a analysé les données sur la DVUR des cinq dernières années présentées

par les conseils scolaires dans le tableau 3C – Continuité des immobilisations corporelles dans leurs états financiers soumis dans le Système d'Information sur le Financement de l'Éducation (SIFE). Deux problèmes courants liés à la déclaration des renseignements sur la DVUR ont été observés :

- Pour les immobilisations qui ont subi des améliorations ou des ajouts importants, les conseils scolaires n'ont pas toujours augmenté la DVUR.
- Pour certaines immobilisations, le champ de modification de la DVUR n'a pas été rempli.

### **Le gabarit de la DVUR**

Pour aider les conseils scolaires à déterminer si la DVUR de certaines immobilisations a besoin d'être rajustée, un fichier Excel intitulé « Revue quinquennale de la DVUR » a été mis au point. Il répertorie les immobilisations qui doivent être revues par les conseils scolaires. La liste a été composée en fonction des deux critères suivants :

1. le total des ajouts et des améliorations en cours d'année + transferts des immobilisations en cours (IEC) à la valeur brute comptable (VBC) + transferts des coûts avant achat (CAA) à la VBC > dix pour cent de la VBC d'ouverture, alors que la DVUR n'a pas été augmentée
2. Le champ de modification de la DVUR n'a pas été rempli.

Les conseils scolaires peuvent accéder au fichier par le portail de téléchargement de fichiers du SIFE de la façon suivante :

1. Se connecter au SIFE par le lien suivant :

[https://efis.fma.csc.gov.on.ca/apex/f?p=EFIS\\_GOS:HOME](https://efis.fma.csc.gov.on.ca/apex/f?p=EFIS_GOS:HOME)

2. Sous l'onglet « Applications SIFE compatibles avec l'Internet », aller au « Portail de téléchargement de fichiers ».
3. Cliquer sur le dossier de votre conseil scolaire, sélectionner le fichier « Revue quinquennale de la DVUR », puis choisir « Enregistrer ».

### **Mesures à prendre**

Les conseils scolaires doivent réexaminer les immobilisations signalées dans le fichier Excel, apporter les modifications nécessaires à la DVUR, puis déclarer la DVUR mise à jour dans les états financiers de 2018-2019. Le ministère reconnaît que pas toutes les améliorations et les ajouts augmenteront la DVUR et qu'un jugement professionnel est nécessaire pour évaluer les répercussions de l'investissement sur la DVUR de l'immobilisation. La liste représente le niveau de revue minimal requis; cependant, les conseils scolaires sont invités à effectuer une revue complète, si possible.

Veillez noter que même si le ministère utilise dix pour cent dans son analyse, les conseils scolaires doivent utiliser leur jugement professionnel pour déterminer le seuil adéquat en fonction des événements importants.

### **Déclaration dans le SIFE des états financiers de 2018-2019**

À compter des états financiers de 2018-2019, deux nouveaux messages de validation seront ajoutés au formulaire du Tableau 3C – Continuité des immobilisations corporelles dans le SIFE. Ces messages de validation apparaîtront lorsque la colonne des modifications de la DVUR est laissée vide ou lorsque la DVUR n'est pas augmentée après des améliorations ou des ajouts considérables. Les conseils scolaires devraient s'assurer que la DVUR a été revue et que la valeur de modification de la DVUR est raisonnable avant d'effacer les messages d'avertissement.

Conformément aux années précédentes, les renseignements détaillés sur la soumission des états financiers de 2018-2019 seront diffusés dans une note de service distincte.

### **Coordonnées des personnes-ressources**

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

<b>Coordonnées</b>	<b>Téléphone et courriel</b>
Elizabeth Sinasac Chef d'équipe, rapports financiers	437 216-5796 Elizabeth.Sinasac@ontario.ca
Kiersten Lee Analyste principale de gestion	437 216-5925 Kiersten.Lee@ontario.ca
Diana Dai Analyste de gestion	437 216-5739 Diana.Dai@ontario.ca

*Original signé par*

Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c. c. Andrew Davis, sous-ministre adjoint, Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation.

Doreen Lamarche, directrice générale, Bureau du financement de l'éducation Directrices ou directeurs de l'éducation des conseils scolaires  
Vérificateurs externes des conseils scolaires